



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017**

Page 1

### **EMPRUNT**

La commune doit recourir à un emprunt de 400 000 € à court terme pour lui permettre d'honorer les investissements en cours et, en attente des ventes de terrain. Cet emprunt sera couvert par toutes les recettes certaines (subventions, ventes de terrains, tva...) d'ici fin 2018. Cet emprunt sera souscrit auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

D'autre part et pour tenir compte du retard dans le versement des subventions, le remboursement de l'emprunt en cours auprès du Crédit Mutuel est reporté d'une année, à savoir au 30 juin 2018 au plus tard.

### **BUDGET PRIMITIF : DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal valide les inscriptions budgétaires permettant d'abonder les recettes d'investissement (prêt de 400 000 €) et d'honorer les dépenses d'investissement avec un ajustement des dépenses tenant compte des travaux en cours et à venir.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES DIRECTES**

En 2017, les taux d'imposition communaux et intercommunaux de Blavozy subissent des mouvements importants liés à différentes modifications de calcul :

- harmonisation des taux de la communauté d'agglomération se traduisant par une baisse du taux communal, compensé par une hausse de l'attribution de compensation ;
- diminution du taux du SIVOM (Syndicat de Communes) lié aux transferts des crèches à la communauté d'agglomération, compensé par une hausse du taux communal
- une hausse de taux (représentant 20 000 €) décidé par l'équipe municipale lié à la baisse des dotations de l'Etat (DGF) qui pour 2016 et 2017 représente un manque à percevoir de 48000 €.

### **PROJET ACTES**

La commune fait le choix de transmettre ses actes (délibérations, arrêtés, ...) en préfecture suite à la mise en place au niveau national du programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé). Pour ce faire elle va se doter d'un certificat électronique lui permettant de déposer tous ses actes soumis au contrôle de légalité sur une plateforme web homologuée.

Avantages : gain de temps, possibilité d'annuler les dépôts en cas d'erreur ou de rectification, facilité d'utilisation, coût peu élevé....

### **ACHAT TICKETS DE MANEGE POUR FETE VOTIVE**

Reconduction du même principe qu'en 2016 : achat de tickets de manège à hauteur de 150 € pour les autos tamponnantes, 230 € pour le manège enfantin, 100 € pour le trampoline. Les tickets seront distribués aux enfants de la commune le dernier jour de fête votive, à savoir le lundi 26 juin

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017</b>
---

Page 2

**BOURSES D'ETE**

Rappel du principe : mise en place pendant les vacances d'été des chantiers jeunes (de 16 à 18 ans), par période d'une semaine pour une durée de 20 h.

Reconduction du même principe cette année, avec accueil de 20 jeunes maximum (16 inscrits) à 120 €.

**VILLAGE FLEURI**

Comme l'an dernier, la commune dépose une candidature pour le concours des villes et villages fleuris. Un jury se déplacera sur la commune pour une présentation des aménagements réalisés.

**LOCATIONS LOGEMENTS SENIORS**

Dans le cadre de l'aménagement du secteur Les Rioux, la commune a conventionné avec l'OPAC afin qu'il réalise 10 logements destinés à accueillir des seniors (à partir de 63 ans).

Afin de faire connaître ce dispositif au plus grand nombre, une visite d'un logement type sera organisée en partenariat avec l'OPAC et le Club des Aînés. Une information sera diffusée dans le bulletin municipal du mois de juin.

**JOURNEES DE L'ENVIRONNEMENT**

Elles se tiendront du 21 au 23 septembre prochain, le thème retenu est le jardin potager avec présentation de deux films.

**FETE DE LA PIERRE**

Dans le sillage de la fête du jeu, une réflexion est engagée sur la fête de la Pierre, qui pourrait avoir lieu en juin 2018 afin de découvrir tout l'environnement de la pierre. Une rencontre avec les enseignantes s'est tenue afin d'associer les enfants à cette fête : ateliers, petits travaux, parcours jusqu'aux carriers, etc... toutes les idées sont les bienvenues.

-----